



# LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

## LETTRE D'INFORMATION #14 – Février 2018

[www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr)

### EN BREF

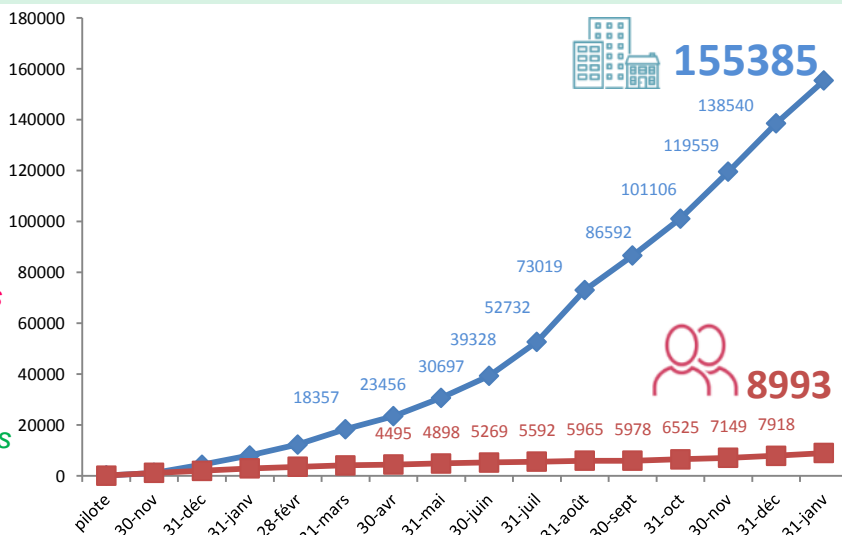
- Plus de **150 000** copropriétés sont immatriculées à ce jour.
- Si votre copropriété se compose de plus de **50 lots principaux** (habitation, commerce, bureau), le représentant légal a dû procéder à son immatriculation avant le **31/12/2017**. **Aucun acte notarié ne peut être enregistré aujourd'hui en l'absence d'immatriculation des copropriétés de plus de 50 lots principaux**. 36 893 copropriétés de plus de 50 lots principaux sont immatriculées. Toutes les copropriétés **quelle que soit leur taille**, doivent être immatriculées pour le **31/12/2018** dernier délai.
- Les statistiques « grand public » ont été mises en ligne au mois de janvier 2018. Retrouvez en fin de lettre plus d'informations sur les rapports mis à disposition ainsi que la documentation explicative.

### Quelques chiffres (au 31/01/2018)

**155 385** Copropriétés  
immatriculées

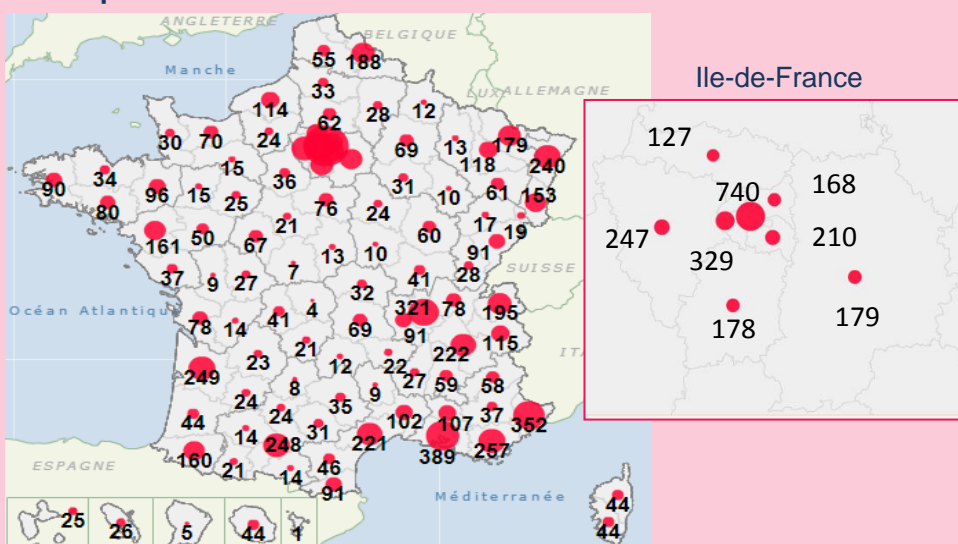
**8 993** télédéclarants inscrits

**25%** Immatriculées via webservice

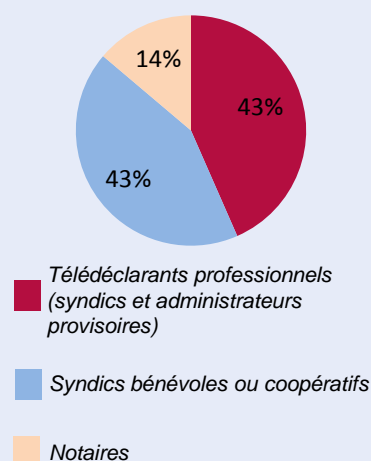


### ANALYSE DES TELEDECLARANTS (au 31/01/2018)

#### Répartition des télédéclarants inscrits



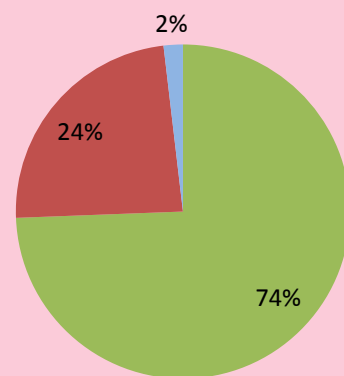
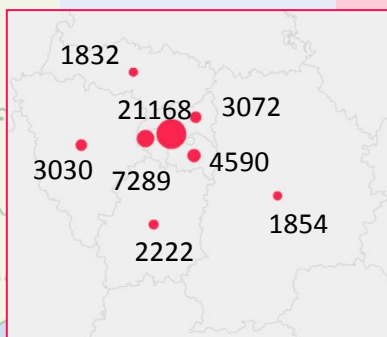
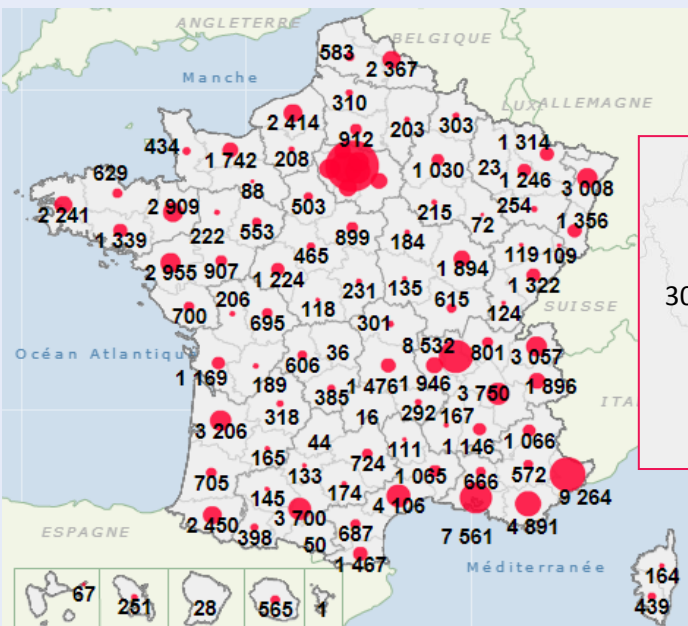
#### Typologie des télédéclarants inscrits





## Répartition géographique des copropriétés immatriculées

## Taille des copropriétés immatriculées



Supérieure à 200 lots principaux

Entre 50 et 199 lots principaux

Inférieure à 50 lots principaux



## Données statistiques « grand public »

Depuis la mise en service du registre des copropriétés (novembre 2016), les données déclarées lors de l'immatriculation sont collectées. **Les premières restitutions « Grand public » sont désormais accessibles sous forme de rapports agrégés :** <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/#/statistiques>

- **A qui sont-ils destinés ?** Pour le « grand public », les particuliers, les professionnels ou encore les institutions publiques.
- **Pour quelles raisons ?** Afin que tout un chacun puisse disposer d'une vision précise du parc de copropriétés de sa région, de son département, de son intercommunalité ou de sa commune à partir des données déclarées par les syndics.
- **Que va-t-on y trouver ?** Pensés pour le grand public, deux types de rapports (rapport de synthèse géographique et rapport détaillé par département) sont mis à disposition, **reprenant des informations sur l'organisation des copropriétés, leur taille, leurs caractéristiques techniques, les procédures éventuelles et des éléments de comparaison des charges.** Vous trouverez ci-dessous la documentation qui vous permettra d'accéder aux restitutions et de les interpréter.



Pour choisir le rapport adéquat

Pour interpréter les rapports

Une fiche mémo est à votre disposition

Un guide pour interpréter les données est disponible



[Le registre des copropriétés fiche de lecture](#) (format PDF – 327 Ko)



[Le registre des copropriétés fiche d'interprétation des données](#) (format PDF – 1,1Mo)

Toutes les informations concernant les créations de compte et les immatriculations (fiches mémos utilisateurs, catalogues de données, FAQ) sont accessibles via la rubrique Aide du site [www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr)

Pour vous abonner à la lettre d'information mensuelle du registre : envoyez un mail en cliquant sur ce [lien](#)